

Avec un engagement fort en matière de responsabilité d'entreprise, Belago a pour principal objectif d'établir une relation de confiance avec ses collaborateurs, partenaires, clients, organismes gouvernementaux et la communauté.

Cet engagement est principalement exprimé à travers notre Code d'éthique, conçu, structuré et périodiquement révisé en conformité avec des normes qui reflètent notre culture, mission et valeurs. L'objectif est d'instaurer une culture d'intégrité, de durabilité, d'honnêteté, de transparence et de bonnes pratiques.

De plus, le programme d'intégrité et de conformité de Belago a été développé en totale conformité avec le cadre juridique en vigueur et est guidé par des principes d'éthique d'entreprise. Il doit être compris et suivi par tous les professionnels entretenant une relation avec l'entreprise, afin d'assurer le respect de sa mission institutionnelle.

MISSION

Fondé en 2015, le Groupe Belago a pour mission d'intégrer des solutions, des personnes et des entreprises afin d'offrir les meilleures technologies disponibles. Son objectif est de connecter des professionnels hautement qualifiés à des technologies avancées et sophistiquées.

Aujourd'hui, le groupe est présent sur quatre continents et intègre des technologies de pointe, notamment l'intelligence artificielle et des solutions disruptives. Nous maintenons un engagement constant envers le respect et le professionnalisme dans nos relations avec les clients.

VISION

La mission du Groupe Belago s'articule autour de l'excellence et de l'efficacité dans le service aux clients, avec l'ambition de devenir l'entreprise de référence en matière de pratiques innovantes favorisant le développement de la société et le rapprochement entre les professionnels et la technologie.

VALEURS

Nos valeurs sont fondées sur le professionnalisme, garantissant toujours un comportement éthique et responsable, basé sur le respect des engagements pris.

Nous défendons la dignité humaine et le respect des individus, affirmant ainsi notre engagement citoyen. Nous veillons à ce que chacun se sente en sécurité et respecté dans nos événements, aussi bien physiquement que mentalement. Enfin, nous valorisons l'intégrité, en garantissant une parfaite cohérence entre nos principes et nos actions. L'entreprise rejette toute forme de fraude et d'illégalité.



+ 55 (41) 3643-8637



<https://belago.com>



Av. Doutor Victor do Amaral, 588, SL 33
Centro, Araucária - PR, 83702-040

BELAGO TECHNOLOGIES INFORMATICA LTDA
22.738.953/0001-94

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Ce programme a été conçu et structuré par le CEO en collaboration avec le Compliance Officer, qui s'engagent pleinement à assurer l'application et l'efficacité des normes de conduite établies dans ce document.

COMPLIANCE OFFICER

Le Compliance Officer dispose d'une autonomie totale pour la mise en œuvre et la supervision du programme.

1. Principes Généraux

Ce Code d'éthique définit les principales orientations éthiques et morales qui doivent guider les relations internes, commerciales et gouvernementales de l'entreprise. Il reflète notre engagement à atteindre nos objectifs avec éthique et transparence, en développant des relations internes et externes fondées sur des principes d'intégrité. Les valeurs contenues dans ce Code doivent être transmises et adoptées par tous nos collaborateurs et partenaires, qu'ils soient fournisseurs ou prestataires de services.

2. Conformité aux Lois et Réglementations

L'entreprise doit respecter toutes les lois, réglementations et normes applicables dans toutes les juridictions où elle opère. Cela inclut, sans s'y limiter :

- Droits de l'homme
- Droits du travail
- Santé et sécurité
- Environnement
- Législation fiscale, tributaire et anticorruption

3. Droits de l'Homme et Droits du Travail

L'entreprise s'engage à respecter les droits de l'homme et les droits du travail de ses employés. Les attentes spécifiques incluent :

- **Interdiction du travail des enfants** : Aucune forme de travail des enfants n'est autorisée.
- **Interdiction du travail forcé** : Toute forme de travail forcé ou obligatoire est interdite.
- **Liberté d'association** : Les travailleurs doivent avoir le droit de s'associer

 + 55 (41) 3643-8637

 <https://belago.com>

 Av. Doutor Victor do Amaral, 588, SL 33
Centro, Araucária - PR, 83702-040

BELAGO TECHNOLOGIES INFORMATICA LTDA
22.738.953/0001-94



librement, de former des syndicats et de participer à des négociations collectives.

- **Non-discrimination** : Aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, l'ethnie, le handicap, la religion, l'affiliation politique ou l'état civil n'est tolérée.
- **Environnement de travail** : Un environnement de travail respectueux, sûr et inclusif doit être maintenu, exempt de discrimination, de harcèlement et de violence.
- **Droits des femmes** : L'entreprise s'engage à promouvoir l'égalité des genres, en reconnaissant et respectant les droits des femmes dans toutes ses activités.
- **Diversité, équité et inclusion** : L'entreprise promeut la diversité, l'équité et l'inclusion dans toutes ses opérations, en respectant les différentes identités, origines et expériences de ses employés.
- **Droits des minorités et des peuples autochtones** : L'entreprise Belago reconnaît et respecte les droits des minorités ethniques et culturelles, ainsi que des peuples autochtones dans toutes les régions où elle opère. Elle s'engage à prévenir toute forme de discrimination ou marginalisation.

4. Santé et Sécurité

L'entreprise doit offrir un environnement de travail sûr et sain, en mettant en place des mesures préventives pour réduire les risques d'accidents, de blessures et de maladies professionnelles. Cela inclut la garantie de conditions de travail optimales favorisant la santé et le bien-être de tous les employés.

5. Responsabilité Environnementale

Belago opère de manière responsable et durable, en suivant les directives suivantes:

- **Conformité environnementale** : Respect strict de toutes les lois et réglementations environnementales.
- **Réduction des impacts environnementaux** : Mise en place de pratiques pour minimiser les impacts négatifs sur l'environnement, notamment la gestion des déchets, l'utilisation efficace des ressources naturelles, la réduction des émissions et la décarbonisation.
- **Utilisation des énergies renouvelables et efficacité énergétique** : Promotion de l'efficacité énergétique et réduction continue de la consommation d'énergie. Encouragement de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables pour réduire l'empreinte carbone.
- **Gestion de l'eau et qualité des sols** : Adoption de bonnes pratiques pour la gestion de l'eau, la prévention de la pollution des sols et la gestion durable des ressources naturelles.

 + 55 (41) 3643-8637

 <https://belago.com>



 Av. Doutor Victor do Amaral, 588, SL 33
Centro, Araucária - PR, 83702-040

BELAGO TECHNOLOGIES INFORMATICA LTDA
22.738.953/0001-94

6. Intégrité dans les Affaires

L'entreprise doit mener ses activités avec intégrité et transparence, en garantissant:

- **Anticorruption** : Interdiction de toute forme de corruption, de pot-de-vin, d'extorsion ou de pratiques illégales. Belago autorise l'acceptation de cadeaux institutionnels uniquement s'ils sont de faible valeur et n'influencent pas les décisions commerciales. Les cadeaux reçus ne doivent pas dépasser la valeur de 100 BRL. Toute offre d'une valeur supérieure doit être refusée et signalée au Compliance Officer.
- **Conflits d'intérêts** : Les situations de conflits d'intérêts doivent être évitées et signalées immédiatement au Compliance Officer.
- **Concurrence loyale** : Les pratiques commerciales doivent toujours favoriser une concurrence loyale. Toute forme de comportement anticoncurrentiel, comme les cartels, la fraude ou la manipulation du marché, est interdite.

7. Durabilité et Responsabilité Sociale

L'entreprise doit démontrer un engagement envers des pratiques durables et la responsabilité sociale dans toutes ses opérations. Les exigences en matière de durabilité incluent :

- **Salaires et avantages** : Payer des salaires équitables, conformément à la législation locale, et garantir des avantages qui favorisent le bien-être de ses employés.
- **Durée de travail** : Respecter les horaires de travail légaux, y compris des périodes appropriées de repos et de congés.
- **Recrutement éthique** : Le recrutement doit être juste et transparent, sans exploitation ni pratiques nuisibles pour les travailleurs.
- **Liberté d'association et négociation collective** : Assurer que ses travailleurs aient le droit de s'associer librement, de former des syndicats et de participer à des négociations collectives sans intimidation, représailles ni discrimination.
- **Utilisation des forces de sécurité** : Toute utilisation des forces de sécurité, publiques ou privées, doit respecter strictement les droits de l'homme, en garantissant qu'il n'y ait pas d'abus de pouvoir, d'intimidation ou de violence contre les travailleurs et les parties prenantes.
- **Protection et sécurité des données** : Mettre en place des politiques et des pratiques robustes pour protéger les données personnelles et sensibles, ainsi que celles pouvant être confidentielles, des employés et des partenaires, en garantissant la conformité avec les législations applicables.
- **Responsabilité financière** : Les registres financiers doivent être transparents et complets, garantissant l'intégrité des informations financières.

- **Diffusion d'informations** : Promouvoir la transparence en divulguant clairement et de manière accessible les informations pertinentes aux parties prenantes et au public concerné.
- **Prévention des pièces contrefaites** : Interdire l'utilisation de produits, matériaux ou pièces contrefaits, en garantissant l'authenticité et la qualité dans toutes les opérations internes et externes.
- **Propriété intellectuelle** : Respecter et protéger la propriété intellectuelle conformément à la législation applicable, en évitant les violations qui pourraient nuire aux droits des tiers.
- **Contrôles à l'exportation et sanctions économiques** : Garantir que toutes ses transactions commerciales respectent les lois de contrôle des exportations et les sanctions économiques en vigueur, en respectant pleinement les exigences applicables.
- **Émissions de gaz à effet de serre (GES)** : S'engager à réduire continuellement ses émissions de GES en adoptant des pratiques et des technologies durables qui minimisent l'impact environnemental de ses opérations.
- **Décarbonisation** : Adopter un engagement ferme envers la décarbonisation de ses opérations, en mettant en œuvre des actions concrètes pour réduire ses émissions de carbone. Cela inclut l'adoption de pratiques durables, l'utilisation de technologies propres, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la transition vers des sources d'énergie renouvelables.
- **Gestion durable des ressources** : Adopter des pratiques qui assurent l'utilisation durable des ressources naturelles, en minimisant les déchets et la dégradation de l'environnement, en favorisant des pratiques qui promeuvent la préservation et l'efficacité de l'utilisation des ressources.
- **Réduction des déchets** : Prendre des mesures pour réduire les déchets générés par ses opérations, en privilégiant la minimisation et l'élimination appropriée, en mettant l'accent sur la durabilité.
- **Réutilisation et recyclage** : Promouvoir la réutilisation et le recyclage des matériaux, en cherchant à maximiser l'efficacité des ressources utilisées et à transformer les déchets générés dans les opérations en matériaux destinés au recyclage.
- **Droits à la terre, à la forêt, à l'eau et expulsions forcées** : Respecter les droits à la terre, à la forêt et à l'eau des communautés locales, en veillant à ce que ses opérations ne violent pas les droits territoriaux. L'utilisation des terres et des ressources naturelles doit se faire de manière éthique et durable, en respectant les législations locales et internationales.
- **Énergie renouvelable** : Prioriser l'utilisation de l'énergie renouvelable dans ses opérations, en mettant en œuvre des technologies et des pratiques qui favorisent la transition vers des sources d'énergie propres et durables. Des objectifs clairs d'augmentation de l'utilisation de l'énergie renouvelable doivent être fixés, visant à réduire l'impact environnemental et à promouvoir un avenir à faible émission de carbone.

- **Qualité, consommation et gestion de l'eau :** Gérer l'utilisation de l'eau de manière efficace et durable, en assurant la qualité des ressources en eau utilisées et en minimisant le gaspillage. Des pratiques doivent être mises en place pour garantir une utilisation responsable de l'eau et sa réutilisation chaque fois que possible, conformément aux normes environnementales.
- **Qualité de l'air :** Prendre des mesures efficaces pour réduire les émissions de polluants atmosphériques, en garantissant la qualité de l'air dans les zones où l'on opère. Cela inclut la mise en œuvre de technologies visant à minimiser les émissions nuisibles et à surveiller en permanence les normes de qualité de l'air.
- **Gestion responsable des produits chimiques :** Assurer une gestion appropriée et sécurisée des produits chimiques utilisés dans ses opérations. Des politiques strictes doivent être mises en place pour le stockage, la manipulation et l'élimination des substances chimiques afin d'éviter la contamination de l'environnement et l'exposition inappropriée des travailleurs et des communautés.
- **Bien-être animal :** Traiter les animaux dans ses opérations en garantissant le respect et la protection du bien-être animal, conformément aux normes éthiques et légales applicables. Des pratiques qui favorisent un traitement digne des animaux et la prévention des mauvais traitements doivent être adoptées dans toute la chaîne d'approvisionnement.
- **Biodiversité, utilisation des terres et déforestation :** Prendre des mesures proactives pour protéger et promouvoir la biodiversité, en évitant les pratiques entraînant la déforestation illégale ou la dégradation de l'environnement. L'utilisation des terres doit se faire de manière responsable, afin de préserver les habitats naturels et de favoriser la restauration des écosystèmes dégradés.
- **Qualité du sol :** Adopter des pratiques qui garantissent la préservation de la qualité du sol, en minimisant l'utilisation de substances susceptibles de nuire à sa fertilité ou de provoquer l'érosion. Des techniques de conservation des sols doivent être appliquées pour éviter la dégradation et promouvoir la durabilité à long terme.
- **Émissions sonores :** Prendre des mesures pour contrôler et réduire les émissions de bruit provenant de ses opérations, afin de minimiser l'impact sur les communautés locales et l'environnement. Cela inclut la surveillance continue des niveaux de bruit et la mise en œuvre de technologies visant à réduire la pollution sonore.

8. Procédure de Réclamations et Canal de Signalement

Dans le but de garantir un environnement éthique et transparent, Belago établit une procédure de réclamations détaillée, comme suit :

- **Canal de signalement :** Les signalements peuvent être envoyés par e-mail à denuncia@belago.com . Un canal de **SIGNALEMENT ANONYME** est également disponible sur le site www.belago.com .

 + 55 (41) 3643-8637

 Av. Doutor Victor do Amaral, 588, SL 33
Centro, Araucária - PR, 83702-040

 <https://belago.com>


BELAGO TECHNOLOGIES INFORMATICA LTDA
22.738.953/0001-94

- Responsabilité de la procédure de réclamations : La procédure est menée par la Compliance Officer Mayra Heler, qui est impartiale, indépendante et sans conflit d'intérêts avec les affaires signalées, assurant équité et confidentialité.
- Règles et étapes de la procédure : Les règles sont documentées et détaillent toutes les étapes de soumission et de résolution des réclamations :
 - Accusé de réception : Un accusé de réception est envoyé au plaignant.
 - Notification immédiate au PDG.
 - Enquête préliminaire : Réalisée dans un délai de 7 jours ouvrables après confirmation.
 - Analyse et résolution : Clôture du dossier sous 30 jours ouvrables, sauf exceptions justifiées.
- **Disponibilité des règles** : Les règles sont publiquement disponibles dans les langues locales des pays où Belago opère.
- **Confidentialité et protection des lanceurs d'alerte** : L'identité du plaignant sera protégée à toutes les étapes du processus. L'entreprise s'engage à ne pas exercer de représailles contre les lanceurs d'alerte agissant de bonne foi, y compris en cas de signalement anonyme.
- **Consultation du plaignant** : Si le plaignant s'est identifié, il peut être consulté sur les mesures proposées et apporter des informations complémentaires.
- **Évaluation de la procédure** : L'efficacité de la procédure est évaluée au moins une fois tous les 12 mois, ou ad hoc en cas de besoin.
- **Signalements anonymes** : Belago accepte et traite les signalements anonymes avec le même sérieux et la même rigueur.

9. Suivi et Conformité

Belago se réserve le droit de surveiller la conformité à ce Code d'éthique et de conduite à travers des formations, des évaluations et des demandes d'informations.

10. Normes pour la Chaîne d'Approvisionnement

Pour les fournisseurs de "Niveau 1", il est impératif de transmettre les normes établies dans ce Code de Conduite à leurs propres fournisseurs afin de garantir l'alignement avec les principes de durabilité, de responsabilité sociale et d'intégrité. Cela comprend :

Définition et mise en œuvre de normes similaires : Les fournisseurs de Niveau 1 doivent développer et appliquer des normes similaires pour leurs propres fournisseurs afin d'assurer la conformité avec toutes les exigences de ce Code.

Exigences obligatoires pour la transmission des normes : Garantir que ces normes soient communiquées et mises en œuvre tout au long de la chaîne d'approvisionnement, promouvant ainsi une culture de responsabilité et de durabilité.

 + 55 (41) 3643-8637

 <https://belago.com>



 Av. Doutor Victor do Amaral, 588, SL 33
Centro, Araucária - PR, 83702-040

BELAGO TECHNOLOGIES INFORMATICA LTDA
22.738.953/0001-94

11. Responsabilité et Rapports

L'entreprise est responsable du respect de cette politique et de la communication de sa performance par rapport à ces principes. Nous réalisons des audits réguliers et restons ouverts à l'examen et à l'implication des parties prenantes pour améliorer notre engagement.

Cette politique doit être communiquée à tous les employés et parties prenantes concernées. Elle démontre notre engagement envers les droits de l'homme, la justice sociale et le respect des principes du travail.

12. Conditions Générales

Ce Code ne couvre pas toutes les questions éthiques possibles liées aux activités commerciales et ne limite pas l'application de mesures coercitives pour toute conduite qui violerait le bon sens, l'éthique et la morale.

Le présent Code de Conduite entre en vigueur dès sa publication et sera révisé périodiquement.



Nimrod Riftin
CEO – Belago Technologies Informática Ltda

Observations:

- Ce Code d'Éthique et de Conduite est un document public et est disponible pour toutes les parties prenantes.
- Les objectifs seront surveillés et révisés périodiquement par la Direction de Belago Technologies.